

## NOTE D'INFORMATIONS N°4

### Circonscription de PONT AUDEMER

*A diffuser et à afficher en salle des maîtres*

*Note relative à la réunion des directeurs du 29 juin 2023*

#### ❖ Les élèves.

##### Orientations vers la SEGPA :

- 28 dossiers étudiés par la CDOA (17 avis favorables).

##### Poursuite de scolarité :

- 35 dossiers étudiés par la commission de circonscription : 24 maintiens (sur 28 demandes) acceptés et 7 sauts de classe (sur 7 demandes) acceptés.
- 9 dossiers d'appels ont été présentés en commission départementale, le 29 juin. Quatre recours ont reçu un avis favorable de la commission.

##### Pôle ressource de circonscription :

- Le pôle ressource a été saisi pour quelques 80 situations complexes ou demandes d'orientations (Cf. Note d'informations N°3).
- L'EMAS a accompagné le Pôle ressource et les écoles auprès de 53 élèves. Les saisines reçues après le 8 juin seront traitées lors de la réunion de septembre.

##### Informations préoccupantes :

- La CRIP a été saisie, au cours de cette année scolaire, pour 44 situations d'élèves. Certaines ont été partagées avec la cellule VIF (violences intrafamiliales).  
Remarque : dans le cadre de signalements de faits, la priorité est de recueillir les témoignages, sans les modifier, ni rechercher des informations qui relèvent de l'enquête judiciaire. En revanche, il est nécessaire de vérifier si l'enfant serait exposé à nouveau au risque révélé, à sa sortie de l'école. Votre référent gendarmerie est un interlocuteur essentiel, dans ce cas de figure.

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/protection-de-lenfance/informations-preoccupantes-ip>

##### Analyse qualitative :

Les dossiers étudiés auprès des instances concernées sont très majoritairement utilement renseignés et complets, au service d'un traitement pertinent.

Le pôle ressource se réunira à nouveau une fois par mois, un jeudi après-midi, dès septembre. Chaque membre inscrit peut y assister à son rythme, en fonction des besoins et contraintes d'agenda.

Certaines instances (pôle ressource, CDOA, commissions de circonscription) sont ouvertes aux directeurs, PEMF et autres personnes ressources. Ce partage de regards est utile à l'analyse des dossiers et formateur pour chacun. Vous pouvez m'adresser un mail de candidature pour demander à rejoindre certaines commissions, au cours de l'année prochaine, dans la mesure des contingences.

#### ❖ La rentrée.

##### Plans de formation :

Les Plans Mathématiques et Plans Français continueront l'an prochain, complété par le Plan Maternelle. Ces plans s'articulent avec les 18h d'animations pédagogiques. Plusieurs témoignages positifs des équipes soulignent la qualité des formations, tant sur le contenu que sur la forme, qui repose sur les échanges entre pairs accompagnés par des formateurs.

Les équipes concernées par ces formations en constellations en seront avisées avant la rentrée.

**ACADÉMIE DE NORMANDIE** Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Évère

**PLANS FRANÇAIS MATHÉMATIQUES MATERNELLE**

**OBJECTIFS**

- Faire réussir tous les élèves
- Echanger, mutualiser entre pairs
- Développer des pratiques d'enseignement adaptées au contexte local
- Valoriser les pratiques
- Approfondir les connaissances théoriques et pratiques

**ACCOMPAGNEMENT**

1 constellation = groupe de 10 enseignants

- de la même école (1 ou plusieurs cycles)
- ou de plusieurs écoles mais d'un même cycle.

Dans une logique de confiance, entre pairs et en équipe.

Accompagnement par un conseiller pédagogique de circonscription ou un référent.

**DISPOSITIF**

- Dans les écoles
- Sur l'année scolaire
- 30 heures de formation :
- 2 x 6h avec un formateur, sur le temps de classe, les 10 PE sont remplacés par des BD
- 18h sur le temps des animations pédagogiques :
  - temps avec le formateur
  - travail personnel
  - plan maternelle
  - formations collaboratives
  - formation avec Canopé
  - ...

Les Plans remplacent les 18h d'animations pédagogiques

**SUJET DE TRAVAIL**

Sujet défini par la constellation.

**Plan mathématiques**

- Nombre
- Calcul
- Résolution de problèmes

**Plan français**

- Oral
- Lecture
- Écrit
- Etude de la langue

Les professeurs qui ne seront pas formés en constellations s'inscriront au plan ordinaire des animations de circonscription/BEF pour un total de 18h, à partir du mois de septembre.

Le module « innovation » sera à nouveau proposé : Il concerne les professeurs qui souhaitent consacrer un temps de recherche et d'expérimentation de pratiques pédagogiques pour leurs élèves ainsi que les équipes qui souhaitent prolonger et décliner leur réflexion issue d'une formation en constellation ou d'une évaluation d'école terminée. Chaque enseignant ou équipe doit m'adresser un courrier en ce sens pour rejoindre les professeurs déjà dans ce module. Son volume horaire de 9h remplace le volume horaire consacré aux animations optionnelles.

#### Evaluation d'école :

Le processus d'évaluation des écoles continuera l'an prochain, au rythme prévu de 20% des écoles, sur 5 ans. Les équipes concernées seront exonérées des animations optionnelles du plan d'animation. Elles seront informées par courrier à la rentrée et seront accompagnées par l'équipe de circonscription pour les aider dans cette démarche.

#### Ecoles immersives : <https://langues-vivantes-27.premier-degre.ac-normandie.fr/spip.php?article63>

Trois écoles de la circonscription (Lieuvey EM+EE et St Georges du Vièvre) entreront dans une labellisation progressive comme école immersive à compter de la rentrée. C'est une démarche qui vise à renforcer le volume horaire dédié à l'apprentissage des langues vivantes, dès la maternelle, à partir des projets linguistiques et culturels déjà portés par ces établissements scolaires. Les équipes de ces écoles auront des temps de formation dédiés.

#### « Je fais, je partage » : <https://digipad.app/p/397948/8fdc76d354639>

La circonscription vient de créer un support numérique sur lequel les enseignants sont amenés à déposer la trace d'une action ou réflexion pédagogique menée. L'objectif est de valoriser les nombreux projets menés sur notre territoire et de mutualiser des ressources, entre pairs. La fiche vierge est à télécharger sur le site de la circonscription afin de l'enrichir progressivement.

Par ailleurs, je renouvelle mes compliments aux deux nouvelles PE lauréates du CAFIPEMF. Notre circonscription comptera donc 5 PEMF et une dizaine de MAT à la rentrée.

❖ **Réglementation : quelques rappels.**

Règlement départemental :

Chaque école veillera à reprendre le règlement départemental des écoles, actualisé cette année et prochainement en ligne, en vue du premier conseil d'école de la rentrée. C'est ce règlement départemental qui s'applique dans chaque établissement.

Photo scolaire :

En complément du principe essentiel de neutralité commerciale, l'organisation de prise de vue à l'école par un professionnel doit respecter les préconisations du BO 24 du 12 juin 2003 (<https://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301227C.htm>) qui posent un cadre pour chaque partie.

Accueil de stagiaires :

L'accueil de stagiaire est strictement limité aux trois situations suivantes :

- Les étudiants inscrits en université qui peuvent être accueillis chez un professeur PEMF ou MAT en fonction de la convention de stage que je dois valider.
- Les lycéens ou jeunes adultes (hors MFR) qui souhaitent effectuer un stage sur le thème de l'accompagnement à la personne. Ceux-ci doivent s'adresser à la collectivité qui a la responsabilité des ATSEM. C'est cette même collectivité qui signera la convention et désignera un personnel communal comme tuteur. Cela ne concerne que les classes maternelles, sous réserve de l'accord explicite du directeur, qui est responsable de toute personne présente dans ses locaux.
- Les étudiants dans les domaines de la santé, selon la convention cadre du Rectorat.

Sorties scolaires :

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/activites-pedagogiques/voyages-et-sorties-scolaires/sorties-scolaires-avec-nuitées-dans-les-ecoles-maternelles-et-elementaires-publiques-2?ksession=5a4635fa-f49a-41f3-ba98-08a7d34c500a> et BO du 29 juin 2023

L'application en ligne disponible sur le Portail Métier est accessible à tous les professeurs qui souhaitent organiser une sortie scolaire avec ou sans nuitée, avant accord du directeur puis de l'IEN, le cas échéant. Cette application permet de dématérialiser les documents et de les reproduire aisément.

Quelques points d'attention sur le BO du 29 juin 2023 :

- Les taux d'encadrement
- L'accessibilité pour tous les élèves et la limitation des coûts à la charge des familles
- La valorisation des sorties comme support de projets culturels, sportifs et linguistiques
- La co-éducation avec les familles et autres partenaires de l'école

\*\*\*\*\*

Je profite de ces dernières lignes pour saluer l'engagement professionnel constaté chaque jour dans nos écoles et vous en remercier. Je souhaite à chacun de très bonnes vacances reposantes.

Enfin, j'adresse particulièrement tous mes remerciements aux directrices, directeur et professeurs qui profiteront prochainement d'une retraite méritée après une carrière consacrée au service des élèves et des valeurs de l'école.

Fabrice Vivien  
Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Pont-Audemer